Rapports de 2015 sur les droits de l'homme – Préface du secrétaire d'État

L'édition 2015 des *Rapports sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme* fait ressortit une crise mondiale de la gouvernance. Dans toutes les régions du monde, nous constatons une tendance croissante de la part d'acteurs étatiques aussi bien que non étatiques à restreindre l'espace dont dispose la société civile, à opprimer les médias et la liberté d'Internet, à marginaliser les voix de l'opposition et, dans les cas les plus extrêmes, à tuer les gens ou à les obliger à quitter leurs foyers. D'aucuns craignent que ces événements ne reflètent un recul de la démocratie. Mais en réalité, il s'agit d'une réaction à la progression des idéaux démocratiques – aux voix qui réclament avec de plus en plus d'insistance dans toutes les cultures et toutes les régions une responsabilisation accrue des gouvernements.

Les exemples souvent affligeants qui figurent dans ces rapports renforcent notre détermination à promouvoir les libertés fondamentales, à soutenir les défenseurs des droits de l'homme et à documenter et favoriser la reddition de comptes sur les violations des droits de l'homme. Nous agissons ainsi parce que c'est juste et parce que cela raffermit l'intérêt que nous avons pour un monde plus pacifique. Les habitants du monde entier veulent être libres et aux commandes de leur vie. S'ils sont privés de leurs droits fondamentaux et de leur dignité, ils finiront par se mobiliser pour obtenir ce qu'ils veulent, comme nous l'avons vu de la Syrie au Sri Lanka, de la Birmanie au Nigeria. Le choix qu'offrent certains gouvernements entre la liberté et la stabilité est donc fallacieux, car la liberté est le fondement de la stabilité durable.

Cette année, nous avons été témoins de violations abominables des droits de l'homme, de violations du droit international humanitaire et d'autres actes criminels perpétrés par des acteurs non étatiques tels que Daech, Boko Haram, Al-Shabab, les talibans, les organisations criminelles transnationales et d'autres. Parmi ces violations, on peut citer le génocide et des crimes contre l'humanité visant des minorités religieuses en Irak et en Syrie. Les acteurs non étatiques violents ne sont pas nés de rien : ils prospèrent en l'absence d'institutions étatiques crédibles et efficaces, là où les possibilités d'exprimer des opinions librement et pacifiquement sont bloquées, là où l'appareil judiciaire est sans crédibilité, là où les forces de sécurité incontrôlées font naître la peur au sein des populations et là où même les démarches courantes les plus simples menées par les citoyens auprès de leur gouvernement sont marquées par la corruption.

Les rapports de cette année ont continué d'observer l'affaiblissement des institutions qui étayent les droits de l'homme et la démocratie. Dans de nombreux pays, les gouvernements ont réprimé les libertés fondamentales d'expression et d'association en emprisonnant des journalistes pour avoir exprimé des critiques dans leurs articles, ou bien en limitant sévèrement ou en fermant des organisations non gouvernementales pour avoir encouragé de prétendues « idéologies étrangères » comme les droits de l'homme universels. Ce que nous disons à ces pays c'est que, loin de menacer le processus démocratique, une presse libre et une société civile ouverte sont la soupape de sûreté et l'âme d'une démocratie vigoureuse.

Nous notons également une tendance inquiétante concernant certains dirigeants élus qui ont porté atteinte aux institutions démocratiques existantes, en prenant par exemple des mesures pour museler l'opposition, contourner le processus électoral et affaiblir les systèmes judiciaires, souvent pour tenter de se maintenir au pouvoir.

La corruption, souvent commise impunément, a eu un effet corrosif sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'État de droit. Les institutions perdent leur crédibilité lorsque les gens ne peuvent plus compter sur un système judiciaire équitable et impartial pour examiner leurs plaintes, qu'ils ne peuvent plus obtenir de services publics de base sans devoir verser un pot-de-vin ou qu'ils ne peuvent plus participer au processus politique sans que leur droit de vote ne soit compromis par la corruption. Les gens doivent avoir confiance dans leurs institutions pour que les sociétés se portent bien.

Le contenu des ces rapports renouvelle notre engagement envers la promotion et la protection des droits de l'homme universels, envers le soutien et la défense de la société civile dans les actions qu'elle mène pacifiquement pour responsabiliser les gouvernements et envers la coopération avec nos partenaires pour faire progresser la paix, le développement, les droits de l'homme et la démocratie.

Je transmets au Congrès des États-Unis par la présente les *Rapports sur les pratiques des pays en matière de droits de l'homme* pour 2015 préparés par le Département d'État.

John F. Kerry
Secrétaire d'État des États-Unis